



**André Antibî,**

*président du MCLCM*

*Janvier 2016*

## *Éditorial*

En ce début d'année **2016**, au nom du MCLCM j'ai le plaisir de présenter mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite dans leurs projets aux nombreuses personnes qui soutiennent notre mouvement, également des vœux de succès pour le noble combat que nous menons.

Au seuil de cette nouvelle année, je ne peux m'empêcher de penser que c'est une chance de militer pour l'amélioration du bien-être des jeunes, en réduisant sensiblement les injustices procédant de l'actuel système d'évaluation des élèves.

Sans être victime d'un trop grand optimisme, je pense que notre action commence vraiment à porter ses fruits.

Les soutiens dont nous bénéficions sont de plus en plus importants, comme on peut le constater en parcourant notre site. Citons notamment : nombreuses conférences et journées de formation d'enseignants sur le thème de la constante macabre et de l'EPCC, soutien affirmé de trois directeurs de la DGESCO, Jean-Michel Blanquer, Jean-Paul Delahaye et Florence Robine, et d'un ancien ministre de l'Éducation nationale, Benoît Hamon, lors de notre colloque annuel en juin 2015, soutien du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, sur le plan financier et en termes d'HSE pour les membres du groupe EPCC-DGESCO, précieux partenariats avec des collectivités territoriales (Ville de Paris, conseils généraux de la Seine-Saint-Denis et du Tarn-et-Garonne, ainsi que de la Seine-et-Marne et du Val-de-Marne, ...), participation officielle du MCLCM lors de la Conférence nationale sur l'évaluation, nouveaux signataires de l'Appel contre la constante macabre, 56 actuellement. À ce sujet, on peut mentionner le soutien officiel du Secrétariat général de l'Enseignement catholique en 2015.

Certains peuvent se demander pourquoi, avec tant de soutiens et après plus de dix ans d'action militante, la *constante macabre* n'est toujours pas éradiquée dans notre pays. La réponse à cette question est simple : l'expérience nous indique qu'une directive ministérielle, qu'elle ait un caractère indicatif ou contraignant, ne suffit pas pour faire évoluer les mentalités. Il est nécessaire de débattre et de convaincre. C'est l'action que nous menons avec conviction. Les résultats obtenus sont très encourageants. Je suis convaincu que nous gagnerons ce juste combat.

*Le 7 Janvier 2016.*